

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 12 février 2024

LANCEMENT DU PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR Accompagner en ingénierie 19 communes rurales lauréates dans le département de la Loire-Atlantique

Marc MAKHLOUF, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis et référent ruralité départemental, a lancé le programme Villages d'avenir dans le département en réunissant à la préfecture les représentants des 19 communes lauréates de la première vague de l'appel à candidatures.

Après les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » à destination des communes de taille intermédiaire, le Gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie au profit des communes rurales de moins de 3 500 habitants, dénommé « Villages d'avenir ».

Le programme Villages d'avenir est destiné à apporter aux élus une ingénierie adaptée aux besoins des communes en vue de réaliser leurs projets de développement territoriaux.

En Loire-Atlantique, 19 communes, représentant 56 projets, ont été retenues dans la première vague (voir liste des communes lauréates en annexe).

Un chef de projet, installé à Nantes, a été recruté par l'État et travaillera en lien étroit avec le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, référent ruralité départemental. Il sera chargé d'accompagner les communes lauréates sur une période de 12 à 18 mois.

L'accompagnement en ingénierie couvrira, selon les besoins et l'état d'avancement des projets locaux, les phases initiales de diagnostic, la conception de projets, le portage, les plans de financements et la programmation, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : intercommunalité, services de l'État et ses opérateurs, conseils départemental et régional etc. Le chef de projet facilitera l'accès des élus ruraux aux dispositifs d'appui existants (ingénierie, recherche d'aide technique spécifique, financement).

Le programme « Villages d'avenir » est déployé sur trois ans (2024-2026) et couvrira l'ensemble des problématiques rencontrées par les communes rurales : transition écologique et énergétique, réhabilitations de bâtiments, aménagements d'espaces, développement de services et commerces de proximité, santé. Ce programme permettra d'intégrer de nouvelles communes et regroupements de communes au fur et à mesure que les projets des premiers bénéficiaires auront été conduits à leur terme.

Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE : « Je suis ravi que les communes rurales de la Loire-Atlantique aient répondu nombreuses à cet appel à candidatures. Le programme Villages d'avenir constitue une réponse de l'État, concrète et adaptée, aux défis auxquels sont confrontées les petites communes alors qu'elles ne disposent pas toujours des moyens adéquats pour les relever. Je serai vigilant à ce que les avancées soient réelles pour les communes, et que nous puissions

collectivement, Etat et collectivités, poursuivre cette dynamique de soutien et d'accompagnement des projets des territoires ruraux».

Monsieur Roch CHERAUD, maire de Saint Viaud et président de l'association des maires ruraux de Loire Atlantique : « Je suis satisfait que les besoins de soutien et d'accompagnement des élus ruraux soient pris en considération et que l'État mobilise des moyens pour permettre aux petites communes de concrétiser leurs projets. Le chef de projet Villages d'avenir sera un appui et une ressource nouvelle dont les élus devront se saisir en complément des ressources existantes dans les services municipaux ou intercommunaux. Son rôle est essentiel pour nous aider à structurer nos dossiers et rechercher des partenaires prêts à les soutenir notamment financièrement. Il est donc à espérer un passage accéléré à l'action dans nos territoires. »